

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 13 (1964-1967)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Le projet de Jean de Briquemaut pour livrer Genève au duc de Savoie (1585)

**Autor:** Dufour, Alain

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002644>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE PROJET DE JEAN DE BRIQUEMAUT  
POUR LIVRER GENÈVE AU DUC DE SAVOIE (1585)

par Alain DUFOUR

---

Le jeune duc de Savoie, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, monté sur le trône en 1580, était fertile en projets militaires et politiques, avide de gloire, mais ses ambitions étaient souvent peu en rapport avec les ressources modestes de ses Etats, à la merci du bon ou du mauvais vouloir des grandes puissances, la France et l'Espagne. Au premier rang de ces projets, la conquête (ou reconquête) de Genève ne cessa de le préoccuper. Mais dans une Europe déjà régie par la politique d'équilibre des puissances, l'intégrité de la Suisse et accessoirement celle de Genève étaient garanties par plusieurs traités, et plus particulièrement par la protection de la France, depuis le traité de Soleure de 1579. Certes, il était de bon ton, dans les cours catholiques, de disserter sur la suppression de « la sentine de toutes les hérésies », ce thème se prêtait aux amplifications rhétoriques, mais chacun savait qu'il n'était pas possible de passer à l'exécution de ces menaces sans déclencher des drames. C'est le mérite des ouvrages de Lucien Cramer <sup>1</sup> que d'avoir suivi pas à pas le chassé-croisé des négociations diplomatiques de cette époque, où le duc de Savoie et ses agents, désireux d'accomplir l'œuvre sainte, ne trouvaient jamais dans les cours de Madrid et de Rome que des appuis conditionnels : le pape promettant de participer à l'entreprise si Philippe II accordait son aide, et le roi d'Espagne, à son tour, déclarant que la chose pourrait se faire si le pape s'engageait le premier, et sérieusement...

---

<sup>1</sup> *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie*, t. III : *Les projets d'entreprises de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> sur Genève, 1580-1588*. Genève, 1950.

En cette année 1585, toutefois, la fortune paraissait sourire au Savoyard. Le nouveau souverain pontife, Sixte-Quint, n'aurait pas dédaigné de marquer le début de son pontificat par une action d'éclat telle que la conquête de Genève. Quant au roi d'Espagne, il mariait précisément sa fille cadette, l'Infante Catherine, au duc Charles-Emmanuel : il ne refuserait pas à son nouveau gendre ce cadeau de noces. En France, les troubles naissants de la Ligue bouleversaient tout le royaume ; le roi Henri III, tout occupé à conserver son trône, et peut-être sa vie, ne pouvait disposer de troupes ni d'argent pour protéger Genève en cas de menace. C'est en cela — plutôt que par des secours directs qu'ils eussent été bien incapables de fournir — que les Ligueurs ne cessèrent de favoriser les entreprises de Charles-Emmanuel de Savoie, qui croira même pouvoir, dans les années 1590, mettre la main sur la Provence et le Dauphiné à la faveur des troubles de la Ligue.

Le moment était favorable, en effet, mais le duc lui-même n'était pas disponible, car il prolongeait le séjour qu'il passait en Espagne à l'occasion de son mariage. C'est alors que son ambassadeur à Paris, René de Lucinge, lui adressa la lettre chiffrée suivante, datée du 6 mai <sup>1</sup> :

... Hyer vint me trouver un nommé le capitene Cailat <sup>2</sup>, de Dauphiné, et de la religion prétendue, lequel après un long discours des causes du mescontentement qu'il a contre ceux de Genève, il me commence à ouvrir propos de servir V.A. au recouvrement

---

<sup>1</sup> Cf. René de LUCINGE, sr. des Allymes, *Lettres sur les débuts de la Ligue, 1585*, Paris-Genève, 1964. Nous n'avons pu, à cause de leur abondance, publier intégralement dans ce recueil toutes les lettres adressées au duc par son ambassadeur en France ; de cette lettre du 6 mai, notamment, nous n'avions donné que les passages relatifs aux affaires de France, réservant pour la présente publication ce qui concernait Genève (voir p. 77-78). L'original, chiffré, se trouve aux Archives d'Etat de Turin, Lettere ministri Francia, mazzo 7, n° 103.

<sup>2</sup> Sans doute le même personnage que nous retrouvons, envoyé à Genève par Lesdiguières, le 18 mars 1583, dans le Registre du Conseil de Genève (Archives d'Etat de Genève, R.C. 1583, f° 41v°) : « Advertissement. Sr. des Diguières. Savoie. Ont esté veues lettres dudit sr. des Diguières du 16 de ce mois, pour donner créance au capitaine Caillet, qui est homme de bien et de la Religion, lequel a déclaré sus ladite créance que ledit sr. de Lesdiguières a advertissement qu'il y a entreprise contre ceste ville de la part du duc de Savoie et qu'il avoit des gens dedans, dont il espère savoir les particularités. »

d'icelle par l'entremise d'un gentilhomme très mal content et indigné aussi, mais qui s'est tousjours maintenu d'une longue patience, sans découvrir tant soyt peu son maltalent et apétit de vengeance, attendant l'occasion qu'il pence estre venue en ce tems où chacun de deçà est empêché à sa besoigne <sup>1</sup>. Et parce que en choses de telle importance il est requis d'aller sourement, et pour ne le cognoistre aut[rement], j'avoys douté qu'il ne voulust m'attirer sur ce tel chemin à quelque emboscade pour me découvrir. Je suis allé retenu et après avoyr dislayé sur l'impossible et que je ne sçavoys si V.A. y voudroit entendre, il s'est eschaufé davantage, et commença... disant que s'estoyt cette foys qu'il falloyt executer, et que moyen plus assuré ne se présenta jamais. Je luy dis que pour le désir du service de V.A. je m'essayerois. Il y avoyt fondement assuré de moy-mesme, comme particulier, n'espargner chose aucune pour achever une tant sainte entreprise et pour la gloire de Dieu et pour la grandeur de mon seigneur et maistre. Il m'a respondu qu'il failloyt que ce fust V.A. qui parlast, auquel la chose attouchoyt, et qui avoyt le moyen de la suivre.

Pour ne perdre une telle offre s'il y avoit jour, je l'ay assuré que, s'il y avoit de la probabilité et cause qui meritast en avertir V.A., je prendrois la hardiesse de ce fayre et que bientost j'en pourrois estre certain. Et alhors nous avons assigné l'heure pour l'abouchement de ce gentilhomme et moy, au Pré-au-Clerc, sur les six heures du soir.

Estant ensemble, après les premiers propos, il m'a dict qu'il estoit là pour me parler d'une chose de grande importance, laquelle toutesfois il ne doubtoyt point qu'il ne ramenast à fin ; mais la première difficulté qu'il trouvoyt estoyt de son assurance particulière et de la récompense qu'il pouvoyt espérer après l'exécution, mesme avenant que tout succédast comme il l'entreprent, et de quoy il s'assure il perdrait de beaux biens qu'il a en France, si le Roy, pour le déplaysir qu'il auroit d'une telle nouveauté, sous le pretexte qu'il est de la religion et qu'il a pris la protection de la ville, les luy fayroit saisir. J'ay respondu que c'estoit le plus facile de se promettre et assurer la libéralité de V.A. après un si important service, et que l'espérance de la récompense devoyt estre attendue de vostre bonté avec plus d'avantage cent foys, s'il advenoyt qu'heureusement il achevât, que le guerdon <sup>2</sup> seroyt prest pour la suivre.

Il m'a dict qu'il s'estoyt souvent veu chargé de semblables promesses, et que les princes, après tels services, se soucient peu des autheurs qui les ont exécutés. Et l'ayant assuré par tous les propos qu'il m'a semblé mieulx le pouvoyr fayre, qu'il n'auroyt

---

<sup>1</sup> Allusion, précisément, aux troubles de la Ligue, qui absorbent toutes les énergies françaises.

<sup>2</sup> Récompense.

jamais occasion d'aucun mescontentement auprès de V.A., il m'a commencé, de degré en degré, à raconter les indignités souffertes par ceux de Genève, les grands services achevés pour eux particulièrement et pour la cause, le crédit où il est parmi eux, les ingratitudees esprouvées (dont les moindres sont suffisantes d'esmouvoir un cœur moins noble que le sien, si je ne me trompe à son port et maintient); de là il est venu aux moyens.

Il en a deux, dict-il, mais l'un plus assuré que l'autre. Le premier qu'il promet, après avoir pris les assurances de V. A., qu'il recherche pour son particulier, est que, dans un mois après qu'il aura parlé avec V.A., il luy rendra une porte franche, à sa dévotion, pour y jeter tant d'hommes qu'il luy plaira, tant il a de crédit et autorité léans, d'i faire entrer gens sans soupçon pour s'en rendre maistre. L'autre, qu'il trouve plus aisé et facile: qu'en ces troubles, qui arrestent le secours que le Roy y pourroit mander, V. A. fist semblant d'armer contre eux, et que les forces qui sont déjà en pied de delà fussent destinées à ce bruit et alarme, que soudain il seroit mandé par ces Messieurs afin de les secourir, comme desjà lorsque les forces furent à Saint Julyen, il eust lettres pour se tenir prest, et luy devoient envoyer queatre mil escus et y mener les hommes qu'il pourroyt.

Ilz le tiennent pour l'un des fermes apuis qu'ilz ayent, et de vray à son discours, il y a longtemps qu'il manie les armes et en a fait profession. Il a de la vivacité d'esprit et est de cet eage et disposition de cœur. Il m'a assuré que V.A. le recognoistra bien, car feu Monseigneur <sup>1</sup> en faysoit compte et a esté dès tousjours serviteur de feu Madame <sup>2</sup>. Ceux de Genève luy ont mandé, il n'y a guères, qu'il ne prene parti, mais qu'il se contienne au besoing et pour quand ilz l'avertiront. Ce dernier expédient seroyt bien le plus beau, en cette entreprise, duquel l'on aye jamais oy parler, puisque il pourroyt, avec leur consentement et par leur aveu, jeter les hommes qu'il voudroyt pour exécuter ce dessaing. Ces choses ainsi proposées par luy, d'un bel ordre et discours, beaucoup sage, m'ont grandement esmeu, et ce qu'il cherche de parler à V.A., et qu'il va circonspect, et qu'il desire infiniment que l'afayre de delà soyt tenu secret et congneu à peu, et qu'il désire s'asseurer aussi, m'a fait plustost penser qu'il y va d'affection, car à sa contenance il porte une grande animosité contre ceux de Genève. Il m'a demandé, cas advenant que le tout réussît comme il se promet, si V.A. exécuteroyt à sang; à quoy j'ay respondu que son bon naturel répugnoit à telles cruautés, et puisqu'il en vouloyt communiquer avec elle, il en pourroyt beaucoup mieux se résoudre, et de toutes les aultres conditions, si j'en avoys responce.

<sup>1</sup> Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, père de Charles-Emmanuel.

<sup>2</sup> La duchesse Marguerite de France, épouse du précédent, qui protégea plusieurs poètes français, et aussi les huguenots.

Il m'a prié que je haste de l'en avertir. Et s'il est mandé, il voudroyt parler le plus couvert et recoy qu'il seroyt possible, car, dict-il, la ville est nostre, et ne veux demeurer huict jours estant là sans exécuter, moyennant que Son Altesse y tienne main.

J'ay pris tout ce moys pour la responce, craignant que V.A. ne fust encore arrivée en ses estatz, s'il me pressoyt bien à moins, d'autant qu'il doute d'estre commandé du roy de Navarre (aux troupes duquel il a tousjours servy de mareschal de camp) s'il fault s'assembler pour résister à M. de Joyeuse. C'est cetuy-cy qui m'a dict des reistres <sup>1</sup>. L'ayant assuré de la tresve, il m'a accordé le moys et me laisse icy le capiteyne Cailat, qui l'avertira de la responce. Ce capiteyne me dict qu'il avoyt dix mil francs de revenu, et qu'il en a despendu cent mile pour le service de la cause, de quoy il se veult remplu[mer] à leurs despens. Qu'il ne va jamais à Genève qu'il ne meine à sa suite vint ou vint et cinq [hommes], sans qu'ilz prenent aucun soupçon de luy. V.A. me commandera sa volonté et s'il luy plaict qu'il aille. Elle envoyera pour son voyage, m'assurant qu'elle n'espargnera 3 ou 400 escus pour luy parler d'un faict qui luy attouche de tant, et pour lequel, en mon particulier, je voudroys havoir despendu le bien, le propre sang et la vie. Il m'a demandé un de mes gens pour le conduire quand V.A. aura respondu.

Dans la lettre suivante, du 9 mai <sup>2</sup>, Lucinge revient à cette affaire et lui consacre quelques lignes importantes, notamment parce qu'elles donnent le nom du gentilhomme protestant disposé à trahir les Genevois :

J'attends responce de l'afayre duquel j'ay escrit à V.A., qui me semble ne devoyr en ce temps estre mesprisé, mesme l'importance de l'auteur, qui a moyen d'exécuter sans que V.A. courre aucun risque, ny de gens ny de réputation. Il ne désire que s'aboucher et estre conduit devant elle pour luy ouvrir ses raysons et moyens, et la facilité de l'exécuter. J'ay sceu son nom : c'est l'éné Briquemault, duquel V.A. aura oy parler.

Parce que les afayres de deçà s'eschaufent, et tous les jours on entent quelque acte d'hostilité entre les deux partis, mesme hyer aux portes de Saint Honoré, les soldats qui estoyent en garde de ceux de là, se battirent cruellement contre ceux des gardes du Roy, il craint, si la responce tarde, qu'il ne soyt mandé par le Roy de Navarre et ne perde l'occasion d'achever certain coup ; qu'il faut tâcher dextrement de fayre quicter la protection de Genève [au Roy], si ces

---

<sup>1</sup> Au début de sa lettre (cf. *Lettres sur les débuts de la Ligue*, p. 77), Lucinge disait « Que le roi de Navarre a dix mil reistres depuis six mois, desjà harrés... celluy qui mel'a dict est du party de la religion prétendue... ».

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 79-80.

Messieurs qui tâchent à leur extirpation veulent jouer ; tandis qu'ilz seront en armes, la protection de Genève en est assés habandonnée. Car d'ici il n'y scauroyt aller un soldat.

Jean de Beauvais, sieur de Briquemaut, était le fils aîné de François de Beauvais de Briquemaut, qui joua un rôle important aux côtés du prince de Condé, parmi les principaux chefs protestants, lors de la première guerre de religion en 1562, et qui ne cessa d'en jouer un dans le parti réformé, jusqu'à ce qu'il fût torturé et exécuté au lendemain de la Saint-Barthélemy. Ce Jean, fils aîné, échappa au massacre et se réfugia à Genève, où il fut reçu habitant le 22 septembre 1572. Homme de guerre lui aussi, il avait participé également aux campagnes de 1562, où il conduisit une compagnie de gens de pied au secours de Rouen assiégée. On le trouve ensuite à la bataille de la Roche-Abeille, au siège de Poitiers ; il guerroya aux côtés de Coligny dans le Midi de la France. Après la Saint-Barthélemy, il se réfugia à Genève, on l'a vu, et y séjourna sans doute quelques années, car il est mentionné dans le Registre du Conseil du 15 novembre 1574 <sup>1</sup> :

Sr. de Briquemaud. Estant proposé qu'il faict tousjours des entreprises, qu'il enrolle gens et se faict suyvre, ce qui est dangereux, a esté arrêté qu'on l'appelle demain en Conseil pour le luy defendre tres expressement (?) et avec grandes comminations.

Se faire suivre d'une troupe de fidèles, sans doute armés, c'étaient là mœurs de grand seigneur que Messieurs de Genève ne pouvaient tolérer à l'intérieur de leurs murailles. Est-ce parce qu'on le lui défendit que Briquemaut se fâcha contre Messieurs de Genève, ou pour d'autres raisons encore ? Le fait est que cette brève mention trahit pour le moins une incompatibilité d'humeur. En 1577, on retrouve Briquemaut à Marmande, qu'il défend contre Mayenne ; il est dès lors maréchal de camp dans l'armée du roi de Navarre, le futur Henri IV (comme Lucinge l'a relevé), et son chambellan. Plus tard, après l'époque de notre lettre, on le voit au service de Lesdiguières, à Embrun, en décembre 1586, et dès lors dans toutes les opérations importantes des guerres du Dauphiné. Rien de ce qu'on savait de lui,

<sup>1</sup> Archives d'Etat de Genève, R.C. 1574, f<sup>o</sup> 188v<sup>o</sup>.

avant le déchiffrement de la lettre de Lucinge que nous publions, ne faisait soupçonner qu'il ait jamais abandonné la cause protestante. Au contraire, il prend une part active aux campagnes de Lesdiguières contre le duc de Savoie, précisément ; il commande un important contingent de troupes dauphinoises en 1590, à la bataille de Pontcharrat, où son lieutenant n'est autre que le Genevois Jean de Budé sieur de Vérace, petit-fils de l'illustre Guillaume Budé. On le trouve encore mentionné plusieurs fois dans les documents relatifs aux campagnes de Lesdiguières, jusqu'en 1597, sous le nom de baron de Briquemaut <sup>1</sup>.

Mais revenons à la correspondance de Lucinge ; dans les lettres qu'il continue à écrire tous les deux ou trois jours à son maître le duc, on retrouve plusieurs mentions de Briquemaut et de son compère le capitaine Cailat. Le 20 mai, l'ambassadeur rappelle qu'il a déjà dû déboursier six cents écus pour les deux personnages du projet de Genève, puisqu'il faut les encourager et leur payer le voyage de Turin <sup>2</sup>. Dans presque chaque lettre, il réitère son désir de participer personnellement à l'entreprise qui se prépare : « je la supplie très humblement permettre que je la serve en l'exécution et de mes moyens, et du bien, et de la vie ; le devoir m'y appelle ; le désir de voir une entreprise tant à son service me convie de l'en supplier très humblement, car outre ce que j'y puis mener des gentilshommes ses subjects et mes amis, je ne lui serai paravanture inutile... Je trouverai beaucoup d'excuses, si V. A. l'aura à gré, pour partir, et lairray homme fidèle et diligent et sien subject qui le pourroit bien servir durant mon absence... » <sup>3</sup>.

Evidemment, une grave difficulté se présentait : Charles-Emmanuel n'était pas encore rentré d'Espagne dans ses Etats. Lorsque Lucinge se rendit compte que le retard augmentait, il se décida à adresser ses deux conspirateurs au marquis d'Este,

---

<sup>1</sup> Ces renseignements sur Briquemaut père et fils sont tirés de *La France protestante*, nouv. éd., art. « Beauvais », des *Actes et correspondances de Lesdiguières*, éd. DOUGLAS et ROMAN, *passim*, des *Notices généalogiques* de GALIFFE, t. III, p. 86, et du *Livre des habitants de Genève*, éd. P.-F. GEISENDORF, t. II, p. 23.

<sup>2</sup> *Lettres sur les débuts de la Ligue*, p. 88.

<sup>3</sup> Seconde lettre du 20 mai, *ibid.*, p. 90, en analyse ; texte d'après l'original, conservé aux Archives d'État de Turin, Lettere ministri Francia, mazzo 7, n° 111.

lieutenant du duc durant son absence, qu'il fallut mettre au courant de tout le secret <sup>1</sup>. Le 6 juillet, le duc étant enfin de retour à Turin, Lucinge lui écrit : « le gentilhomme partit de cette ville avec son compagnon le 28 du passé [donc juin], et croy qu'avant que ma lettre arrive, V.A. l'aura veu, et m'assure qu'elle jugera qu'il mérite d'estre entretenu et caressé » <sup>2</sup>.

Le 28 juillet, dernière mention de l'affaire dans les lettres de notre ambassadeur, à propos de la protection que le roi de France entend continuer à accorder à Genève : « véritablement, il ne servira de guières, si une fois V.A. est dedans par le moyen de l'amy, auquel maintenant, comme je pense, elle aura communiqué, et veu l'argent que leur ay fourny pour ce service, lequel j'estime estre le plus important qu'onques se présentast. Monsieur le marquis d'Este pourra informer particulièrement V.A. du tout » <sup>3</sup>.

Le projet de Briquemaut n'a pas été exécuté. Nous avons vainement cherché ailleurs la trace de cette affaire. *L'Histoire de Genève* de Jean-Antoine Gautier <sup>4</sup> mentionne pourtant un projet presque contemporain d'entreprise contre Genève, dévoilé le 4 août de cette année 1585. Un bourgeois de Genève, qui désirait garder l'anonymat, était venu révéler au premier Syndic qu'il avait été pressenti, de la part du duc de Savoie, par un gentilhomme des environs, pour participer à un projet qui consistait à faire entrer dans la ville une douzaine d'hommes accompagnant des mulets, qui se seraient logés dans une hôtellerie. Au jour dit, ces hommes se seraient saisi, à l'aube, de la porte de Rive et l'auraient ouverte à six cents arquebusiers qui se seraient coulés, pendant la nuit, derrière les maisons de Jargonnant. Mais la mèche éventée, rien ne se fit.

Une vérification faite dans le Registre du Conseil, source de Gautier, n'apprend rien de plus : ni le bourgeois, ni le seigneur du voisinage ne sont nommés. S'agirait-il de la même affaire, comme la coïncidence chronologique le fait supposer ? Peut-être. Il faut toutefois noter que le plan de Briquemaut présentait

---

<sup>1</sup> Lettre du 25 mai, *ibid.*, p. 101.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>4</sup> T. V, p. 372-373.

cet avantage, précisément, de n'avoir pas besoin de recourir à la tâche délicate de séduire un ou plusieurs habitants de Genève, puisque Briquemaut y avait ses entrées, pour lui et sa suite. Ce qu'on sait de Charles-Emmanuel, toujours désargenté, laisserait plutôt supposer qu'il ne put ou ne voulut pas payer le prix auquel Briquemaut devait mettre ses services, mais que l'idée générale d'introduire quelques fidèles dans Genève dut lui paraître bonne et qu'il prêta l'oreille aux suggestions d'un de ses gentilhommes habitant près de Genève. En tout cas, en attendant de tomber sur quelque autre indice dans les Archives de Genève ou de Turin, nous en sommes réduits aux conjectures.

Le plan de Briquemaut, tel que la correspondance de Lucinge nous le révèle, vient s'ajouter à la liste déjà longue des projets d'entreprise contre Genève. Il y en eut plusieurs rien que pendant la guerre de 1589-1593 <sup>1</sup>. Et cette liste s'achève avec l'Escalade. Chacun de ces projets naquit de la conjonction d'un aventurier — et le XVI<sup>e</sup> siècle en fut particulièrement prodigue — et d'un prince aventureux. En 1602, l'aventurier sera d'Albigny, organisateur plus tenace que ses prédécesseurs, mieux en cour aussi ; le projet fut exécuté et il faillit réussir. La honte de l'échec rendit enfin Charles-Emmanuel un peu plus sage, au moins en ce qui concernait Genève.

---

<sup>1</sup> L. CRAMER, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie*, t. IV : *La guerre de 1589-1593*, par A. DUFOUR, p. 245 et suiv.

